

Procès-verbal n°1 du Comité de Direction

Réunion du :	Mercredi 08 Juillet 2026
À :	18h00 – District Gard-Lozère
Présidence :	M. Fernand-Joseph D'ANNA
Présents :	Mmes Carole ESCOBEDO, Bernadette FERCAK, Nathalie JEANNEY (en visio), Audrey FIRMIN (en visio), Françoise GEBELIN et Rachel MARTIN (en visio). Mrs. Damien JURADO, Alain MAZON, Michel QUENIN et Mohamed TSOURI. Jean-Christophe MORANDINI
Absents excusés :	Mrs., Philippe MOREL, Christian BOUTADE, Patrick CHAMP, Frédéric ALCARAZ (CTD), Lionel ROCHETTE (CTD), Claude BOUILLET (CDA) et le Dr. Jean-François CHAPELLIER
Assiste à la réunion :	Mr Teddy GRAS (Resp. Administratif)

Conformément à l'article 11.3.3 du Règlement Intérieur de la Ligue, les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Préambule

Le Secrétaire Général souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Comité de Direction. Il remercie les membres et invités présents et procède à l'appel des membres.

Approbation des Procès-verbaux

Le Président soumet à l'approbation des membres du Comité de Direction le Procès-verbal n°10 du 04.06.2026

- POUR : 12
- CONTRE : 00
- ABSTENTION : 00

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité

Le président en profite pour rappeler que seules les informations données dans les procès-verbaux des instances (FFF, Ligue et District) peuvent être considérées comme officielles et que les clubs ne doivent pas se baser sur les hypothèses de sites internet non officiels.

Agenda du Président

Date	Lieu	Objet
05-06.06	Ajaccio	Assemblée Fédérale FFF
07.06	Gazelec	Remise de Coupes au tournoi
16.06	Nîmes	Match finale accession Ass. en D1 Sourd de Nîmes
14.06	Albi	Finale des Coupes Régionales
20.06	Nîmes	AG District au Stade des Antonins
27.06	Gruissan	Assemblée Générale de la LFO
30.06	Nîmes	Assemblée Générale de Castanet
03.07	Badaroux	Assemblée Générale de l'ADFL



Courriers des Instances

FFF :

- Nous transmettant un mail concernant un groupe de travail sur le module Compétition et Désignations des Officiels. *Noté*
- Nous transmettant la convention FFF-FFSA et FFF FFH. *Noté.*

Correspondances diverses

503320 – US SALINIERES AIGUES MORTES :

- Nous invitant à son Assemblée Générale du 27 Juin 2026. Monsieur QUENIN représentera le Président.

561115 – SC ROQUEMAURE :

- Nous informant de la situation du club. *Noté*

Démission au sein d'une Commission

Le Comité de Direction prend acte et regrette la démission de Messieurs BERGEN et CASTILLO de la Commission des Délégués du District.

Le Comité remercie ces derniers pour tout le travail fourni au District Gard-Lozère pendant ces nombreuses saisons.

Démission de Monsieur Jean-Marc LAUGIER de la Commission des Arbitres et de sa candidature pour la Commission des Délégués.

Démission du Comité de Direction

La Comité prends acte de la démission de Monsieur Philippe MOREL du Comité de Direction du District Gard-Lozère.

Règlement Financier - Commission des Finances des Clubs

Le Comité de Direction tient à rappeler l'article 02 du règlement financier :

« Article 2 – Mandat de prélèvement mise en place »

Chaque club affilié au District Gard-Lozère doit signer un mandat de prélèvement SEPA.

Ce mandat permet le règlement de l'ensemble des sommes dues au District, notamment :

- *Frais d'arbitrage,*
- *Amendes disciplinaires et administratives,*
- *Frais d'engagement,*
- *Inscriptions en formation,*
- *Toute autre somme due au District.*

Les clubs sont tenus de transmettre au service comptabilité du district, un mandat SEPA PRELEVEMENT dûment complété et signé, et ce, au plus tard à la première date butoir d'engagement des équipes du Club. A défaut, la commission des finances pourra prononcer une mesure administrative à l'encontre du club concerné, conformément à l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F (INTERDICTION D'ENGAGEMENT) »

Un mail a été transmis à tous les clubs en ce sens le 01.07.2026

Vie des Clubs

Le Comité de Direction valide les demande ci-dessous :

- Affiliation de Association Tout Services Alès (sous condition du paiement des indemnités de démarrage)
- Affiliation de Jeunesse Mahoraise (sous condition du paiement des indemnités de démarrage)
- Changement de nom de AS St Paulet en FC St Julien St Paulet



- Fusion Absorption de St Alexandre par AS Venejan
- Fusion Absorption de SO Codognan par All Five Académie
- Cessation d'Activité du club EJP Grand Combien
- L'inactivité Du club de Nîmes Gard Futsal en Séniors Futsal

Subventions 2026-2027

Il est proposé d'autoriser le Président du District à solliciter toutes les subventions pouvant être demandées dans le cadre de ses activités auprès du Conseil Départemental du Gard ou autres organismes.

- **POUR : 12**
- **CONTRE : 00**
- **ABSTENTION : 00**

La proposition est adoptée à l'unanimité

Article 3.4.1.1 du Règlement Disciplinaire – Appel du Comité de Direction

Pour la saison 2026/2027, le Comité de Direction décide que toutes les décisions disciplinaires faisant l'objet d'un appel devant les Commissions d'Appel Disciplinaires du District et de la Ligue feront l'objet d'un appel systématique du Comité de Direction.

Il est proposé que le Président, M. Fernand D'ANNA, et le Secrétaire Général, M. Damien JURADO, soient désignés comme ses représentants dûment mandatés pour faire appel en son nom.

- **POUR : 12**
- **CONTRE : 00**
- **ABSTENTION : 00**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Tarifs 2026-2027

Le comité propose les tarifs et barème pour la saison 2026/2027 tels qu'annexés au présent PV :

- **POUR : 12**
- **CONTRE : 00**
- **ABSTENTION : 00**

Adopté à l'unanimité.

Panning/Calendriers généraux 2026-2027

Le Comité valide les calendriers généraux SENIOR, JEUNES et du FOOT D'ANIMATION pour la saison 2026/2027 établit avec les Commissions d'organisation des compétitions.

Assemblée Générale d'Hiver 2026

Le Comité de Direction décide de fixer la date de la prochaine Assemblée Générale du District le Samedi 21 Novembre 2026 dans les salons de l'Hôtel C-Suites de Nîmes.

Ces derniers seront publiés sur le site du District.



Le FFF Tour est de retour le 11 Août 2026 au Grau du Roi (Plage Sud de port Camargue, Route des Marines).
Gratuite et accessible à tous, cette tournée propose de découvrir les pratiques diversifiées du Football dont le Beach Soccer.

Les participants(e)s pourront découvrir le Futnet, le Golf Foot, le Foot en marchant ou encore le Fit Foot ainsi qu'une sensibilisation du Cécifoot.

Prochain Comité

- Le jeudi 3 ou 10 Septembre 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président,
Fernand D'ANNA,**



DISTRICT GARD-LOZERE DE FOOTBALL
LE PRESIDENT
J.F D'ANNA

**Le Secrétaire Général,
Damien JURADO**



DISTRICT GARD-LOZERE DE FOOTBALL
LE SECRETAIRE GENERAL
DAMIEN JURADO

Annexe 1 : Tarifs 2026-2027

Cotisations District - membres

(Art. 3 et 4 RI District)

Membre individuel	17 €
Membre d'honneur	170 €
Membre bienfaiteur	1.700 €

Cotisations District - clubs

(Art. 2 RI District + Art. 17 RG District)

Clubs disputant les championnats nationaux professionnels et amateurs	300 €
Clubs disputant les championnats de Ligue, ainsi que D1 et D2	100 €
Clubs disputant les autres championnats de District	40 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Football d'Animation, Futsal ou Loisirs	30 €
Nouvelle affiliation ou reprise d'activité (dépôt initial aux frais de démarrage)	1000€

Cautionnements

(Art. 18 RG District)

Clubs disputant les championnats nationaux professionnels et amateurs, de Ligue et de District	500 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Féminines et/ou Futsal	200 €

Participation aux frais de gestion

(Art. 19 RG District)

Clubs disputant les championnats nationaux professionnels et amateurs	600 €
Clubs disputant les championnats de Ligue	550 €
Clubs disputant les championnats de D1 et D2	500 €
Clubs disputant les championnats inférieurs à la D2	360 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Féminines	200 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Jeunes	120 €
Clubs disputant uniquement les compétitions du Football d'Animation	120 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Futsal ou Loisirs	30 €

Droits d'engagement en championnats - Seniors / Féminines / Futsal / Loisirs

(Art. 20 RG District)

D1 et D2	90 €
D3	70 €



D4 et niveaux inférieurs	50 €
Féminines	35 €
Challenge Loisirs « Daniel-Martin »	20 €
Futsal	20 €

Coupe Gard-Lozère Seniors

- clubs des championnats nationaux	550 €
- clubs des championnats de Ligue	300 €
- clubs de D1 et D2	170 €
- clubs autres séries	50 €
Coupe André-Granier	50 €
Coupes Féminines	30 €

Droits d'engagement en compétitions - Jeunes et Féminines

(Art. 20 RG District)

Championnat Jeunes Foot à 11 (de U19 à U14)	40 €
Coupe Gard-Lozère (U19/U17/U15)	40 €
Championnats de Foot à 8	25 €
Championnats Territoire	40 €

Droits d'engagement - Football d'animation

(Art. 20 RG District)

Championnats U13 à 8	30 €
Festival Foot U13 à 8 et Challenge Jean-Pierre Roux U12 à 8	30 €
Championnats U12 à 8	30 €
Plateaux U10 - U11	30 €
plateaux U6 - U9	20 €
Futsal Jeunes	5 €

Frais de dossiers

Demande de remise de peine	130 €
Visite pour homologation de terrain (Art. 61 RG District)	60€
Droit de confirmation de réserve d'avant-match (Art. 36 RG District)	30 €
Droit de confirmation de réclamation d'après-match (Art. 37 RG District)	55 €
Droit d'évocation devant la Commission compétente (Art. 38 RG District)	55 €



Frais de procédure en appel	130 €
Droit d'ouverture de dossier disciplinaire (Art. 56 RG District)	20 €

Amendes

Feuille de match papier adressée hors délai (Seniors / Jeunes à 11) (Art. 53 et 72.4 RG District)	50 €
Feuille de match ou de plateau adressée hors délai (U6 à U13) (Art. 53 et 72 RG District)	30 €
Feuille de match ou de plateau incomplète (arbitre et/ou éducateur responsable et/ou dates de naissance et/ou numéro de licence non renseigné(s)) (U6 à U13) (Art. 53 et 72 RG District)	10 €/In-fraction
Non utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) (Art. 53 et 72 RG District)	100 €
Non transmission de la FMI par le Club recevant le jour de la rencontre (Art. 53 et 72.3 RG District)	25 €
Non transmission de la FDM par le Club recevant le jour de la rencontre (Art. 53 et 72.3 RG District)	100 €
Absence à une réunion de rentrée ou d'information rendue obligatoire par le Comité de Direction	80 €
Absence à l'Assemblée Générale	
- dans un rayon de moins de 30 km	100 €
- dans un rayon de 30 à 100 km	60 €
- dans un rayon de plus de 100 km	40 €
- Non retrait d'une récompense District.....	50 €
Frais de discipline, avertissement (Art. 56 RG District)	17 €
Exclusion (Art. 56 RG District)	30 €
Participation au match d'un licencié suspendu	200 €
Fraude (Art. 52 RG District)	350 €
Falsification de document officiel	350 €
Retrait d'une équipe après la date limite d'engagement (Art. 59 RG District).....	200 €
Désengagement d'une équipe après parution sur le site du District (Football d'Animation).....	80 €
Non respect des engagements obligatoires (Art. 9 RG District)	60 €
absence de surclassement - mixité (Art. 49 RG District)	60 €
Non respect de la catégorie d'âge	30 €/In-fraction
Inscription sur une feuille de match d'une personne non licenciée (Art. 51 RG District)	50 €/In-fraction



Non présentation de la licence (par licence manquante, à partir du 01/11 de la saison)	5 €
Participation d'un joueur à plus d'une rencontre au cours de deux jours consécutifs (Art. 50 RG District)	85 €
Utilisation d'un joueur d'un autre club sans autorisation	60 €
Accusation sans preuve (Art. 40 RG District)	150 €
Non comparution à une instance après convocation (par personne convoquée) (Art. 31 RG District)	35 €
Absence de désignation de l'éducateur ou entraîneur diplômé (Art. 10 bis RG District)	30 €
Absence de l'éducateur ou entraîneur diplômé sur le banc de touche (Art. 10 ter RG District)	30 €
Absence de Rapport Discipline.....	35 €
Absence non justifiée devant une commission d'un officiel régulièrement convoqué (non désignation)	1 Match
Absence ou retard d'un rapport d'officiel.....(non désignation)	1 Match

Forfait simple (Art. 24 RG District)

D1, D2 et D3 Seniors	100 €
Autres séries de Foot à 11	80 €
Foot à effectif réduit	30 €
Coupes	50 €
Indemnité à verser au club adverse (D1, D2 et D3)	100 €
Indemnité à verser au club adverse (autres séries de Foot à 11)	40 €

Forfait général (Art. 25 RG District)

Seniors et Jeunes à 11	200 €
Foot à effectif réduit	80 €
Indemnité à verser au club adverse (D1, D2 et D3)	100 €
Indemnité à verser au club adverse (autres séries de Foot à 11)	40 €

Taux de l'indemnité kilométrique (Art. 26 RG District)

Prix du kilomètre, trajet simple le plus court	3 €
--	-----

Déplacement des officiels devant les Commissions (Art. 32 RG District)

Prix du kilomètre, trajet simple le plus court	0,446 €
--	------------



